



Ce programme est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme "Initiative pour l'emploi des jeunes"

## Cahier des charges

### REUSSIR

Mise en place d'actions collectives innovantes sur les territoires ruraux

Février – Octobre 2017

★ POUR UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE AVEC L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ★



Ce programme est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme "Initiative pour l'emploi des jeunes"

## I – Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet REUSSIR (**R**éfléchir, **E**xpérimenter et **S**'Unir pour **S**écuri**S**er les **I**nitiatives des jeunes en milieu **R**ural), la Mission Locale des Landes souhaite, pour l'organisation d'actions collectives, mettre en concurrence différents prestataires.

Ce cahier des charges a pour objectif de décliner précisément les attendus ainsi que les modalités de réponse et d'évaluation.

Le présent document fixe le cadre de cette consultation.

Le candidat devra proposer son intervention autour des objectifs décrits dans les paragraphes suivants.

## II - Contexte de la demande

En 2014, plus de 6600 jeunes ont été reçus et accompagnés par la Mission Locale des Landes dont près de 1900 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé (CIVIS, ANI, PPAE...). Pour autant pour certains d'entre eux, cet accompagnement doit être mieux adapté à leur parcours.

Dans un contexte territorial vaste avec un solde migratoire, l'intervention de la Mission Locale des Landes se situe au plus près des jeunes et des territoires avec plus de 40 points d'accueil. Les jeunes que nous accueillons en dehors de nos antennes principales (Mont de Marsan, Dax, Parentis en Born) vivent sur l'ensemble du département, une zone très rurale, parfois très éloignée géographiquement des pôles d'activités ; ils sont peu mobiles (32% d'entre eux n'ont aucun moyen de locomotion).

Leur projet professionnel n'est pas toujours en adéquation avec l'activité économique et parfois les jeunes « nouvellement landais » viennent s'installer sur ce département avec un projet de vie et non un projet professionnel. Certains sont très isolés et parfois désocialisés : ils peinent à identifier et mobiliser les acteurs adéquats.

C'est pour cela que, depuis 2015, nous avons souhaité, dans le cadre de l'appel à projet financé par les fonds européens Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), conduire des actions intensives sur les territoires ruraux les plus excentrés et travailler les axes suivants :

- *Pour les jeunes personnes isolées géographiquement et personnellement*, il s'agira de rompre l'isolement et de leur redonner confiance sur leurs capacités personnelles et leur potentiel.
- *Pour les jeunes personnes ayant un projet professionnel qui n'est pas en adéquation avec le territoire*, il s'agira de les amener à réfléchir sur ce qui fait sens pour chacune d'entre elles : rester sur leur territoire et s'adapter aux réalités économiques ou confirmer leur projet professionnel et envisager la mobilité (changer de lieu d'habitation, acquérir des moyens de locomotion...).
- *Pour les jeunes personnes venues s'installer dans les Landes avec un projet de vie (elles ont choisi ce territoire) mais n'ayant pas de projet professionnel*, il s'agira de les conduire à un travail de réflexion autour de l'ouverture des possibles notamment la création d'activité.

Ce projet IEJ nommé REUSSIR (**R**éfléchir, **E**xpérimenter et **S**'Unir pour **S**écuri**S**er les **I**nitiatives des jeunes en milieu **R**ural) a débuté le 1er avril 2015 et se terminera le 31 décembre 2017.

## III - Présentation du projet global

En complément de l'accompagnement « classique » du conseiller, ce projet propose une action qui intervient sur une période de 4 semaines. Le conseiller référent du territoire est partie prenante du dispositif et est appuyé par un conseiller IEJ [*qui assurera le rôle de coordinateur du dispositif (planification, organisation, recrutement) ainsi que l'animation d'actions collectives*], et des prestataires externes.

Les territoires visés sont très ruraux, très excentrés et loin des centres urbains (la Chalosse, le Tursan, le Marensin, le pays d'Albret, le pays d'Orthe, etc). Chaque territoire sera traité alternativement.

Les actions conduites ont donc pour objectif :

- d'accompagner de façon innovante les jeunes des territoires les plus ruraux pour les aider à réaliser des choix éclairés.
- de rendre plus efficient l'accompagnement en mutualisant les compétences de différents professionnels
- d'assurer une couverture du territoire plus équitable par rapport aux besoins

Le parcours d'accompagnement sera axé sur :

- Un projet collectif dont le contenu doit être la réalisation d'un diagnostic socio-économique
- Des actions d'identification et de valorisation des points forts et des compétences des jeunes
- Des actions de Techniques de Recherche d'Emploi
- Une action de diagnostic « Mobilité »
- Une action « Accès aux Droits et à la Santé »

## IV - Attendus de l'action

La finalité première du projet REUSSIR est de remobiliser les jeunes et de les amener à faire un choix éclairé concernant leur projet professionnel dans l'objectif de les ramener vers l'emploi.

Le présent Appel à Concurrence vise à mobiliser **des prestataires externes qui devront accompagner chaque groupe** (6 à 8 jeunes selon le territoire) **dans la réalisation de leur projet collectif.**

- Le contenu de ce projet collectif portera sur la réalisation d'un diagnostic socio-économique
  - La connaissance des activités et ressources du territoire pour définir l'adéquation du projet professionnel et/ou de vie : en allant à la rencontre des différents acteurs, en visitant des entreprises et autres sites... *Un véhicule (type mini bus) sera mis à disposition des prestataires pour permettre ces déplacements*
- Les modalités de mise en œuvre de ce projet seront définies par le groupe de jeunes :
  - Les modalités de recueil et de traitement des informations (lors des rencontres avec les élus, les partenaires associatifs et économiques du territoire...),
  - Les modalités de restitution (réunion publique, réalisation d'un blog...).

**L'accompagnement à la réalisation de ce projet collectif doit viser les objectifs suivants :**

- Développer des solidarités entre les jeunes,
- Permettre la créativité en proposant aux jeunes la possibilité de choisir les actions qu'ils souhaitent collectivement mettre en place,
- Rompre l'isolement,
- Amener à prendre des décisions, développer l'empowerment des jeunes personnes,
- S'appuyer sur des outils innovants pour mettre en avant les compétences et les aptitudes de chacun(e).

Cette action sera coordonnée avec les autres actions (identification des compétences, TRE, Mobilité et Accès aux Droits et à la santé) mises en œuvre par les deux référents Mission Locale. Elle s'appuiera sur le partenariat local développé par la Mission Locale (Elus, acteurs économiques, acteurs associatifs...) dans l'objectif de favoriser l'émergence de liens privilégiés entre les jeunes et les ressources du territoire.

Le présent Appel à Concurrence vise la troisième tranche, c'est-à-dire :

- pour la période de février à octobre 2017,
- pour 6 groupes de jeunes et donc sur 6 territoires
  - à raison d'un lancement simultanément sur 2 territoires différents
  - selon le prévisionnel suivant : en mars, en juin, en septembre

Pour chaque territoire rural, l'action se déroulera sur 4 semaines minimum, le projet collectif étant mis en œuvre 2 jours par semaine.

## V – Mise en concurrence

La mise en concurrence porte sur le programme d'actions collectives à organiser sur les différents territoires ruraux.

Pour chaque programme exposé dans la présente consultation, le candidat devra s'astreindre à respecter les impératifs suivants :

- Descriptif complet de la prestation proposée (objectif, finalité, déroulé, mode d'animation, organisation...)
- CV des intervenants pressentis
- Proposition tarifaire complète (support à destination des jeunes, frais de déplacements et de restauration)

En réponse à la consultation, la Mission Locale des Landes attend un dossier écrit sur la base du présent cahier des charges.

**Réception des dossiers avant le 3 janvier 2016.**

Mission Locale des Landes

281 Place du 6<sup>ème</sup> RPIMa

40 000 MONT DE MARSAN

direction@missionlocaledeslandes.fr

Contact : Stéphanie DOSSARPS – Responsable du projet IEJ – 05 58 46 61 80

Les réponses seront examinées par une commission qui prendra en compte :

- La qualité de la réponse (descriptif, méthode, spécificités...). C'est notamment la méthode pédagogique et la capacité à permettre le développement de l'empowerment chez les jeunes personnes qui sera examinée.
- Les références du prestataire et de ses intervenants
- L'aptitude du prestataire à
  - ✓ intégrer sa prestation dans la globalité du projet
  - ✓ à répondre au calendrier prévisionnel de mise en œuvre
  - ✓ à s'articuler avec les différents acteurs du projet
- La capacité du prestataire à répondre aux exigences administratives FSE (feuilles d'émargement, compte rendu des animations et interventions auprès du groupe...)
- Le prix

La commission se réserve le droit d'auditer les prestataires pour affiner son choix.